



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E17960

VALABLE JUSQU'AU 27/09/2024

ÉDITÉ LE 19/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1990
Forme juridique : SARL
Capital : DEPUIS LE 16/12/2009
35 000

Raison sociale : PVCF
36 RUE JACQUARD
78140 VELIZY VILLACOUBLAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VERSAILLES 377 967 534

Téléphone : 01 34 65 93 93
Portable :

Fax : 01 34 65 77 60

Siret : 377 967 534 00035

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2102884

Site Internet : www.pvcf.fr
E-mail : pvcf@pvcf.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 30724510T

Responsabilité légale :
BEAUFILS ANTHONY GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 30724510T

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2022

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/02/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/10/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	02/02/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/02/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	17/10/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	17/10/2023
o Ventilation mécanique	02/02/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE PARIS
20 BIS RUE BOISSIERE
RDC
75016 PARIS CEDEX 16

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.